

Mise à disposition d'un broyeur à déchets verts aux communes et EPCI du territoire de Préval Haut-Doubs.

Contexte

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, Préval Haut-Doubs souhaite agir sur la quantité de déchets verts déposés en déchèterie en proposant des alternatives aux communes et EPCI de son territoire. Depuis 2014 et 2015, 2 EPCI ont bénéficié de la mise à disposition d'un broyeur à déchets verts pour leur propre utilisation ou pour leurs communes adhérentes.

Lauréat du label « Zéro Déchet Zéro Gaspi » en 2017, Préval a décidé d'étendre cette démarche à l'ensemble de son territoire. Désormais, l'intégralité des EPCI du Haut-Doubs sont dotés d'un broyeur à déchets verts. Ce sont plus de 200 communes qui peuvent avoir recours à cette pratique de gestion et de valorisation des déchets verts.

Intérêt du broyage de déchets verts

L'utilisation d'un broyeur à déchets verts permet aux communes/EPCI d'être autonomes dans l'entretien de leurs espaces verts et d'assurer elles-mêmes le broyage des tailles lors de l'élagage des arbres. Cette pratique permet également de réduire considérablement les allers-retours ainsi que les apports de déchets verts en déchèterie.

Le broyat obtenu pourra être :

- ✓ Utilisé en paillage sur les espaces verts des communes
- ✓ Utilisé comme matière carbonée à ajouter dans les composteurs de la cantine du périscolaire
- ✓ Mis à disposition des sites de compostage en pied d'immeuble de votre territoire
- ✓ Mis à disposition des usagers si les quantités le permettent.



Broyat stocké pour une utilisation ultérieure en paillage sous les massifs

Démarches administratives

Une convention tripartite entre la commune/EPCI utilisatrice, l'EPCI en charge du gardiennage et de l'entretien du broyeur et de Préval Haut-Doubs devra être signée. Ce document rappelle les devoirs de chaque partie prenante de la démarche.

Une formation d'environ une heure devra être suivie par chaque personne souhaitant utiliser le broyeur, que ce soient des agents municipaux ou des élus. Ces formations peuvent être réalisées en groupe ou en individuel le jour du prêt du broyeur.

A chaque utilisation, un état des lieux sera réalisé avant et après chaque utilisation avec la commune/EPCI utilisatrice.

Caractéristiques des broyeurs

Préval a fait l'acquisition de broyeurs des marques BUGNOT et NEGRI d'une valeur de 16000 € HT.

- ✓ la majorité des broyeurs sont équipés de fléaux mobiles (sortes de griffes). Deux broyeurs ont une option avec des couteaux en supplément (CC du Pays de Maiche et CC portes du Haut-Doubs) et un broyeur en dispose que de couteaux (CC du grand Pontarlier).
 - *Il n'est pas possible de choisir le type de broyeur qui vous serait le plus approprié.*
- ✓ leur capacité de broyage de 15cm permet de répondre aux attentes des collectivités.
- ✓ Le broyeur est monté sur un châssis tracté ce qui le rend pratique et maniable.
- ✓ la plupart des broyeurs sont équipés d'un tapis d'alimentation dans la trémie afin d'augmenter la sécurité des agents lors du broyage de petites branches.



Utilisation du broyeur à Morteau

Organisation

Les broyeurs sont le plus souvent partagés entre plusieurs EPCI. Les lieux de gardiennage sont présentés ci-dessous :

Adhérent	Lieu de Stockage
CC du Pays de Maiche (CCPM)	CCPM
CC du Plateau du Russey (CCPR)	CCVM
CC du Val de Morteau (CCVM)	CCVM
CC du Pays Sancey-Belleherbe (CCPSB)	CCPHD
CC des Portes du Haut-Doubs (CCPHD)	CCPHD
CC du Grand Pontarlier (CCGP)	CCGP
SMCOM	SMCOM
CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD)	SMCOM

Un agent technique de l'EPCI en charge d'un broyeur assure l'entretien courant du broyeur ainsi que les états des lieux de départ et retour.

Il assure également la planification des prêts du broyeur.

Utilisations possibles d'un broyeur

1. Le broyeur peut être utilisé par une seule commune/EPCI pour ses besoins propres.
2. Le broyeur peut être utilisé par une seule commune pour le compte de plusieurs communes : un même utilisateur broie les déchets verts de plusieurs communes. Chaque commune conserve son broyat ou peut le laisser à disposition de la commune utilisatrice.
3. Le broyeur peut être utilisé par une commune/EPCI afin de broyer les déchets verts des ses habitants préalablement inscrits.

Retour d'expériences

Si vous souhaitez avoir l'avis d'un agent communal qui utilise régulièrement un broyeur, vous pouvez contacter une des personnes citées dans le tableau ci-dessous.

Communes	Nom de l'utilisateur	Fonction	Téléphone
La rivière-Drugeon	GRILLON Vincent	Agent communal	
Goux-Les-Usiers	PERRARD Matthieu	Agent communal	06 84 13 63 44
Morteau	Yves BALANCHE	Agent communal	
Maiche	Nicolas JUBIN	Agent communal	

Vous pouvez également visionner la vidéo réalisée sur la commune de la Rivière-Drugeon où sur une matinée un agent communal broie les déchets verts amenés par des particuliers inscrits au préalable. [visionner la vidéo.](#)

Contact

Pour toute question, un agent de Préval se tient à votre disposition :

Jean-Marc GROSJEAN / tel : 06 46 32 89 37 / courriel : jmgrosjean@preval.fr